

OBJET

La 175^e assemblée annuelle des actionnaires de la Banque s'est tenue au World Trade and Convention Centre à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le mardi 6 mars 2007.

Participants

Personnes présentes :

Administrateurs

Ronald A. Brenneman	Elizabeth Parr-Johnston
C.J. Chen	Alexis E. Rovzar
N. Ashleigh Everett	Arthur R.A. Scace – président du conseil
John C. Kerr	Gerald W. Schwartz
Michael J.L. Kirby	Allan C. Shaw
Laurent Lemaire	Paul D. Sobey
John T. Mayberry	Barbara S. Thomas
Barbara J. McDougall	Richard E. Waugh

Administrateurs honoraires

Kendall Cork
 Pierre J. Jeannot
 John Jodrey
 David E. Mitchell
 Robert L. Pierce
 David H. Race
 Cedric Ritchie

Vérificateur mandaté par les actionnaires

Reinhard Dotzlaw

Secrétaire

Deborah M. Alexander

Société de fiducie Computershare

Canada – Scrutatrices

Christine Lawton

Mary Ann Sombir

Sont également présents de nombreux autres actionnaires, des dirigeants de la Banque (dont bon nombre sont des actionnaires) et des invités.

M. Arthur R.A. Scace, président du conseil, ouvre la séance à 10 h.

Présentation, mot d'ouverture et nomination du secrétaire et des scrutateurs

Le président du conseil accueille les actionnaires et les invités et se présente, prononce son mot d'ouverture et présente M^{me} Deborah M. Alexander, vice-présidente à la direction, Services juridiques et Secrétariat, M. Richard E. Waugh, président et chef de la direction, M. Luc A. Vanneste, vice-président à la direction et chef des affaires financières, M. Sarabjit S. Marwah, vice-président du conseil et chef de l'administration et M. Robert L. Brooks, vice-président du conseil et trésorier du Groupe. Le président du conseil annonce que, conformément aux règlements administratifs de la Banque, M^{me} Alexander agirait comme secrétaire de l'assemblée. Le président du conseil désigne également les scrutatrices pour l'assemblée, M^{me} Christine Lawton et M^{me} Mary Ann Sombir, de Société de fiducie Computershare Canada.

HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE

Le 6 mars 2007

OBJET

Avis de convocation et quorum pour les actionnaires ordinaires

Le président du conseil mentionne que l'avis de convocation a été dûment publié et envoyé à toutes les personnes concernées. Le quorum étant atteint, le président du conseil déclare l'assemblée valablement constituée.

Scrutin

Le président du conseil précise que quatre bulletins de vote seront utilisés pour les propositions présentées à l'assemblée, soit un bulletin pour l'élection des administrateurs et la nomination des vérificateurs, un autre pour la confirmation des modifications de l'article 3.14 du règlement administratif n° 1 et du régime d'options d'achat d'actions de la Banque et les troisième et quatrième bulletins, pour les huit propositions soumises par les actionnaires. Il est indiqué que chaque résolution ou proposition constituera une résolution ordinaire dont l'approbation ne requiert qu'une majorité simple des voix exprimées.

Les actionnaires inscrits qui n'ont pas rempli de formulaire de procuration ou qui souhaitent exercer leur droit de vote en personne plutôt que par procuration donnée précédemment sont invités à prendre un bulletin de vote. Les fondés de pouvoir dûment nommés sont également invités à obtenir un bulletin de vote.

Le président du conseil fait savoir que les bulletins de vote seront recueillis quatre fois durant la séance. Une première fois à la suite des propositions pour l'élection des administrateurs et la nomination des vérificateurs. La deuxième collecte de bulletins aura lieu après la présentation des propositions pour l'approbation des modifications du règlement administratif n° 1 et du régime d'options d'achat d'actions, la troisième, à la suite du vote sur les propositions 1 à 4 des actionnaires et la dernière, après le vote sur les propositions 5 à 8 des actionnaires. Le président du conseil précise aussi qu'il annoncera les résultats préliminaires du scrutin avant la fin de l'assemblée et que les résultats définitifs seront disponibles peu de temps après l'assemblée.

Présentation des administrateurs

Le président du conseil présente les administrateurs, se réjouit de les voir tous présents à l'assemblée, ce qui prouve, précise-t-il, l'intérêt qu'ils portent à la Banque et aux actionnaires qu'ils représentent.

Les actionnaires et les membres de la direction se joignent au président du conseil pour remercier les administrateurs de leurs conseils et de leur précieux apport au cours de l'exercice écoulé.

Présentation du vérificateur mandaté par les actionnaires

M. Reinhard Dotzlaw, membre désigné du vérificateur mandaté par les actionnaires, KPMG s.r.l., est présenté à l'assemblée.

OBJET

Rapport des vérificateurs sur les états financiers	<p>Le président du conseil confirme l'envoi par la poste aux actionnaires, dans le cadre du rapport annuel de la Banque, du bilan consolidé au 31 octobre 2006, des états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice, ainsi que des notes afférentes aux états financiers, et ajoute que le rapport des vérificateurs aux actionnaires se trouve à la page 89 du rapport annuel.</p>
Allocution du chef des affaires financières	<p>M. Vanneste passe en revue les faits saillants de l'exercice 2006 et les résultats du premier trimestre de 2007. Il souligne que certains commentaires peuvent inclure des énoncés prospectifs, qui se rapportent notamment aux objectifs, aux intentions et aux prévisions de la Banque et que les résultats réels peuvent différer sensiblement des données abordées dans le cadre de l'assemblée.</p>
Allocution du président et chef de la direction	<p>M. Waugh présente les réalisations de la Banque au cours de 2006, les plans pour l'exercice à venir et les mesures du rendement plus étendues, qui portent entre autres sur les objectifs client, les cibles en matière d'exploitation, la satisfaction et la mobilisation du personnel et la responsabilité sociale d'entreprise.</p>
États financiers - Période de questions	<p>Le président du conseil invite les personnes présentes à poser des questions sur les états financiers ou à les commenter et précise que les questions s'adresseront à M. Vanneste, en sa qualité de chef des affaires financières. Un actionnaire pose de nombreuses questions et formule divers commentaires sur les états financiers.</p>
Élection des administrateurs - Résolution ordinaire	<p>Le président du conseil indique que l'assemblée des actionnaires va procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, dont le nombre est fixé à 16, pour le prochain exercice. Il passe en revue les pratiques de la Banque en matière de communication de l'information concernant l'élection des administrateurs, en précisant que l'objectif est de faire preuve d'ouverture et de transparence et de diffuser l'information à la plus grande échelle possible. Le président du conseil affirme qu'il n'est pas d'usage à la Banque de communiquer publiquement les résultats du vote préliminaire, et moins encore à un actionnaire en particulier, mais il ajoute que 56 pour cent des porteurs d'actions en circulation ont voté par procuration avant la tenue de l'assemblée et que tous les administrateurs ont reçu au moins 96 pour cent de ces votes pour siéger au conseil.</p> <p>Le président du conseil informe les participants que l'appui à la nomination des vérificateurs a dépassé 98 pour cent, que la modification du règlement administratif n° 1 a été approuvée à au moins 98 pour cent, qu'au moins 86 pour cent des votes ont été favorables à la modification du régime d'options d'achat d'actions de la Banque et qu'au moins 85 pour cent des électeurs se sont prononcés contre chacune des propositions des actionnaires. En réponse à l'appel de nomination des administrateurs de la Banque, M^{me} Joan Malay se présente en qualité d'actionnaire. Elle s'adresse au président du conseil et à tous les</p>

OBJET

Élection des administrateurs
-
Résolution ordinaire (suite)

administrateurs pour leur souhaiter la bienvenue à l'assemblée annuelle des actionnaires à Halifax. M^{me} Malay remercie le conseil pour son excellent travail et propose ensuite que les personnes mentionnées ci-après soient nommées pour faire partie du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Ronald Brenneman, Calgary (Alberta)
C.J. Chen, Singapour
Ashleigh Everett, Winnipeg (Manitoba)
John Kerr, Vancouver (Colombie-Britannique)
Michael Kirby, Nepean (Ontario)
Laurent Lemaire, Warwick (Québec)
John Mayberry, Burlington (Ontario)
Barbara McDougall, Toronto (Ontario)
Elizabeth Parr-Johnston, Chester Basin (Nouvelle-Écosse)
Alexis Rovzar de la Torre, New York, New York, États-Unis
Arthur Scace, Toronto (Ontario)
Gerald Schwartz, Toronto (Ontario)
Allan Shaw, Halifax (Nouvelle-Écosse)
Paul Sobey, Kings Head, Pictou County (Nouvelle-Écosse)
Barbara Thomas, Belleair, Floride, États-Unis
Richard Waugh, Toronto (Ontario)

La proposition est appuyée par un actionnaire, D^r Dennis Johnston.

Le président du conseil demande s'il y a d'autres nominations. Un actionnaire fait des commentaires sur la procédure de mise en nomination, la diversité et l'actionnariat des administrateurs et les seuils de retraite, et le président du conseil y répond. Aucune autre nomination n'étant proposée, le président déclare que la liste est close et que le bulletin de vote n^o 1 inclut l'élection des membres du conseil d'administration.

Nomination des vérificateurs mandatés par les actionnaires
-
Résolution ordinaire

En réponse à la demande de proposition faite par le président du conseil pour nommer les vérificateurs mandatés par les actionnaires de la Banque, M. Ian Oulton se présente en qualité de fondé de pouvoir et propose que le mandat du cabinet KPMG s.r.l. soit renouvelé jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

La proposition est appuyée par un actionnaire, D^{re} Lalia Johnston. Le président du conseil indique que le bulletin de vote n^o 1 inclut la proposition de nommer les vérificateurs mandatés par les actionnaires.

Bulletins de vote
-
Première collection

Les bulletins de vote n^o 1 sont recueillis par les scrutatrices.

HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE

Le 6 mars 2007

OBJET

Modification de
l'article 3.14 du
règlement
administratif n° 1

-
Résolution
ordinaire

Le président du conseil passe en revue la modification de l'article 3.14 du règlement administratif n° 1 de la Banque. Il indique que a) cet article prévoit une indemnité et une assurance pour certains administrateurs et dirigeants, b) la modification proposée reflète les changements apportés récemment aux dispositions de la *Loi sur les banques* et c) les modifications aux dispositions relatives à l'indemnité en vertu de *Loi sur les banques* élargissent les règles en matière d'indemnisation des administrateurs et des dirigeants pour permettre à une banque d'indemniser une personne à l'égard de procédures d'enquête et d'indemniser des personnes qui agissent, à la demande de la Banque, non seulement à titre d'administrateurs ou de dirigeants, mais également en une qualité similaire, pour une autre entité.

Le président du conseil fait savoir que l'indemnisation en vertu de la *Loi sur les banques* est maintenant assujettie à l'obligation expresse que la personne agisse honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt de la Banque ou de l'autre entité pour laquelle elle agit à la demande de la Banque. Le président du conseil signale que le texte de l'article 3.14 du règlement administratif n° 1, en sa version modifiée par le conseil, se trouve à la page 16 de la circulaire de la direction sollicitant des procurations.

En réponse à une demande de proposition faite par le président du conseil pour modifier l'article 3.14 du règlement administratif n° 1 de la Banque Scotia, M. Tom Brennan se présente en qualité d'actionnaire et propose l'adoption d'une résolution confirmant ledit article en sa version modifiée par le conseil d'administration en date du 8 décembre 2006.

La proposition est appuyée par un actionnaire, M. Fred Fountain. Un actionnaire pose une question au sujet de la modification. Le président du conseil indique que le bulletin de vote n° 2 inclut la proposition de modification de l'article 3.14 du règlement administratif n° 1.

Modification du
régime d'options
d'achat d'actions de
la Banque

-
Résolution
ordinaire

Le président du conseil indique que par suite des changements récents approuvés par la Bourse de Toronto (TSX), la Banque propose d'ajouter une clause modificatrice au régime d'options d'achat d'actions de la Banque (le «régime») qui décrit clairement les circonstances dans lesquelles le conseil d'administration ne peut pas, sans l'approbation des actionnaires ordinaires, apporter des modifications au régime.

Le président du conseil précise que les circonstances dans lesquelles les modifications au régime exigent l'approbation des actionnaires figurent à la page 17 de la circulaire de la direction sollicitant des procurations, qui décrit également les modifications qui demeurent du ressort du conseil d'administration. Il fait remarquer que les examens et approbations réglementaires d'usage sont toujours requis, quelle que soit la modification.

Le président du conseil informe les participants que la TSX a récemment

OBJET

Modification du régime d'options d'achat d'actions de la Banque
-
Résolution ordinaire (suite)

publié un avis du personnel dans lequel elle reconnaît que l'établissement de périodes d'interdiction par les émetteurs constitue une bonne pratique en matière de gouvernance d'entreprise et affirme qu'en limitant la prolongation des échéances des options dans le cas des personnes frappées d'une interdiction d'exercer des options durant ces périodes, elle n'a jamais eu pour intention de pénaliser les émetteurs, leurs initiés et leurs employés. C'est pourquoi la TSX a permis aux émetteurs de modifier leurs régimes de manière à reporter de façon conditionnelle les dates d'expiration des options pendant les périodes d'interdiction.

Le président du conseil souligne qu'afin d'aligner l'administration du régime sur les pratiques de négociation et de gouvernance de la Banque, celle-ci propose de modifier le régime de sorte que si la date d'expiration d'une option tombe pendant une période d'interdiction ou dans les dix jours ouvrables qui suivent immédiatement une période d'interdiction, cette date d'expiration soit automatiquement reportée à la date qui tombe dix jours ouvrables après le dernier jour de la période d'interdiction. Le président du conseil renvoie les participants aux pages 17 et 18 de la circulaire de la direction sollicitant des procurations et les informe que la TSX a examiné et approuvé les ajouts au régime proposés.

En réponse à une demande de proposition faite par le président du conseil pour modifier le régime d'options d'achat d'actions de la Banque, M. Joseph Macdonald se présente en qualité d'actionnaire et propose l'adoption d'une résolution approuvant les modifications suivantes : ajouter une clause modificatrice au régime afin de définir les modifications qui requièrent l'approbation des actionnaires; prévoir un report limité des dates d'expiration des options lorsque la date d'expiration tombe pendant une période d'interdiction ou dans les dix jours ouvrables qui suivent immédiatement une période d'interdiction imposée par la Banque, comme il est décrit dans la circulaire de la direction sollicitant des procurations datée du 3 janvier 2007.

La proposition est appuyée par un actionnaire, M^{me} Betty Zwicker. Un actionnaire pose une question au sujet de la modification. Le président du conseil indique que le bulletin de vote n° 2 inclut la proposition de modifier le régime d'options d'achat d'actions de la Banque.

Bulletins de vote
-
Deuxième collection

Les bulletins de vote n° 2 sont recueillis par les scrutatrices.

Propositions des actionnaires (8)

Le président du conseil dit que l'avis de convocation à l'assemblée mentionnait que certaines propositions des actionnaires étaient présentées à l'Annexe A, à partir de la page 53 de la Circulaire de la direction sollicitant des procurations, et que les positions du conseil d'administration à cet égard y étaient clairement présentées. Le président mentionne aussi que M. Robert Verdun a soumis une autre proposition,

OBJET

Mouvement
d'éducation et de
défense des
actionnaires
(MÉDAC)

mais que celle-ci a été retirée à la suite de discussions avec la Banque.

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) soumet les propositions 1 à 6, qui sont présentées en français et traduites en anglais par les soins de la Banque. Le président du conseil indique que les propositions seront présentées par M. Verdun au nom du MÉDAC. M. Verdun s'adresse à l'assemblée et propose et appuie l'adoption de la proposition n° 1, dont voici le texte :

Proposition n° 1 – Il est proposé que soient divulgués aux actionnaires dans le rapport annuel de la Banque les noms des «experts» en rémunération, la durée de leur engagement, les sommes qui leur sont versées, la firme à laquelle ils appartiennent, la grille d'évaluation dont ils se servent, et le cas échéant toute autre forme de rétribution qui leur est versée ou aux firmes qui leur sont apparentées.

M. Verdun s'adresse à l'assemblée et propose l'adoption de la proposition n° 2, dont voici le texte :

Proposition n° 2 – Il est proposé que la rémunération des hauts dirigeants soit en relation avec le salaire moyen des employés, les coûts de la Banque et ses succès financiers.

M. Verdun s'adresse à l'assemblée et propose et appuie l'adoption de la proposition n° 3, dont voici le texte :

Proposition n° 3 – Il est proposé que les options sur actions (stock-options) allouées aux hauts dirigeants soient rigoureusement alignées sur la valeur économique ajoutée (VEA) de la Banque.

M. Verdun s'adresse à l'assemblée et propose et appuie l'adoption de la proposition n° 4, dont voici le texte :

Proposition n° 4 – Il est proposé qu'à partir d'un maximum de trois ans en date de la présente, le conseil d'administration de la Banque soit composé d'un minimum d'un tiers de ses membres de sexe féminin.

Bulletins de vote
-
Troisième
collection

À la suite de la présentation des propositions des actionnaires n°s 1 à 4 et des commentaires afférents, les bulletins de vote n° 3 sont recueillis par les scrutatrices.

M. Verdun s'adresse à l'assemblée et propose et appuie l'adoption de la proposition n° 5, dont voici le texte :

Proposition n° 5 – Il est proposé que le rapport annuel comporte un résumé exhaustif des états financiers des filiales de la Banque.

HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE

Le 6 mars 2007

OBJET

M. Verdun s'adresse à l'assemblée et propose et appuie l'adoption de la proposition n° 6, dont voici le texte :

Proposition n° 6 – Compte tenu des vives inquiétudes exprimées par de nombreux observateurs et régulateurs quant aux effets des fonds dits «de couverture» (hedge funds) sur la stabilité du système financier, il est proposé que la Banque rende publique l'information sur sa participation, directe ou indirecte, dans ce type d'activités.

Association of
Retired
Scotiabankers

L'Association of Retired Scotiabankers soumet la proposition n° 7, présentée en son nom par M. Verdun.

Proposition n° 7 – Il est proposé que les avantages des retraités de la Banque Scotia, qui ont été dévalorisés, réduits et éliminés au cours des quelques dernières années, soient rétablis afin de les aider à maintenir leur niveau de vie.

M. Robert Verdun

M. Robert Verdun de Kitchener, en Ontario, soumet et présente la proposition n° 8 :

Proposition n° 8 – Interprétation plus stricte de la définition d'administrateur «indépendant»

La position de la Banque : Un administrateur de la Banque ne devrait pas être considéré comme «indépendant» s'il a été membre de la haute direction désigné d'une autre société en même temps que l'un des membres de la haute direction désignés actuels de la Banque. Autrement dit, si l'un des cinq principaux dirigeants actuels de la Banque a déjà occupé un poste de haute direction dans une autre société, les autres membres de la haute direction désignés avec lesquels il travaillait au sein de cette autre société ne doivent pas être considérés comme des administrateurs «indépendants» de la Banque tant que cet ancien collègue continue d'occuper des fonctions de membre de la haute direction désigné de la Banque. Le New York Stock Exchange interprète de façon de plus en plus stricte la définition «d'administrateur indépendant» et invite les sociétés inscrites à prendre en considération l'ensemble des faits et circonstances pertinents au moment de juger de l'indépendance d'un administrateur. La politique qui est proposée est compatible avec cette directive du NYSE.

Bulletins de vote
-
Quatrième collection

À la suite de la présentation des propositions des actionnaires n° 5 à 8 et des commentaires afférents, les bulletins de vote n° 4 sont recueillis par les scrutatrices.

OBJET

Présentation des administrateurs honoraires

Le président du conseil présente les sept administrateurs honoraires et signale les services qu'ils ont rendus à la Banque et aux actionnaires.

Présentation des hauts dirigeants

Le président du conseil présente aux actionnaires certains des hauts dirigeants de la Banque, à savoir : M^{me} Sylvia Chrominska, vice-présidente à la direction, Ressources humaines et Affaires publiques, internes et gouvernementales, M^{me} Wendy Hannam, vice-présidente à la direction, Services bancaires aux particuliers et Distribution – Canada, M. Chris Hodgson, vice-président à la direction et chef, Services bancaires aux particuliers – Canada, M. Dieter Jentsch, vice-président à la direction, Services aux entreprises, Réseau canadien, M. Stephen McDonald, Co-président et co-chef à la direction, Scotia Capitaux et chef, Services bancaires aux sociétés et services d'investissements mondiaux, M. Robert Pitfield, vice-président à la direction, Opérations internationales et M. Brian Porter, vice-président à la direction et chef, Gestion du risque.

Sont également présentées plusieurs personnes qui ont fait le voyage de très loin pour venir assister à l'assemblée : M. Brian Brady, vice-président et directeur général, Costa Rica, M. Mike Dervan, premier vice-président, Services et systèmes partagés – Amérique latine et Mexique, M. Hubert de la Feld, directeur général adjoint, Clientèle privée – Pérou, M. Carlos Gonzalez-Taboada, vice-président et chef de la direction – Pérou, M^{me} Donna Groskorth, première vice-présidente, Intégration des risques – Amérique latine et Mexique, M^{me} Minna Israel, administratrice déléguée internationale – Bahamas, M^{me} Michele Kwok, première vice-présidente, Asie, Pacifique, Moyen-Orient et Hong Kong, M. Luis Liberman, président-directeur général, Corporacion Interfin S.A. (Costa Rica), M^{me} Nicole Reich de Polignac, première vice-présidente et directrice générale – République dominicaine, M. Francisco Sardon de Taboada, directeur général adjoint, Services aux entreprises et Marchés financiers – Pérou.

Présentation d'un groupe d'élèves

Le président du conseil accueille un groupe d'élèves de 11^e année qui étudient les sciences économiques à l'école secondaire Halifax West High School, accompagnés d'un de leurs enseignants.

Remerciements destinés au personnel

Au nom du conseil d'administration, M. Sobey remercie les employés de la Banque Scotia de leurs réalisations et leur rendement exceptionnels.

Réponse de M. Chris Hodgson

M. Hodgson commente l'intervention de M. Sobey de la part des hauts dirigeants de la Banque et de tous les employés du Groupe Banque Scotia.

Présentation vidéo
-
"Building on 175 Years: Celebrating

Une vidéo intitulée «Building on 175 Years: Celebrating Our Success – 2007» est présentée à l'assemblée.

OBJET

Our Success -
2007”

Rapport
préliminaire des
scrutatrices

-
Résultats du scrutin

Le président du conseil communique à l'assemblée le contenu du rapport préliminaire des scrutatrices.

- a) Chacun des administrateurs est élu, la moyenne des voix s'établissant comme suit : Pour, 97,62 pour cent
- b) Nomination des vérificateurs : Pour, 98,56 pour cent
- c) Modification de l'article 3.14 du règlement administratif n° 1 : Pour, 98,54 pour cent
- d) Modification du régime d'options d'achat d'actions : Pour, 85,80 pour cent.

Par conséquent, les quatre propositions sont adoptées.

- e) Propositions des actionnaires :

Proposition n° 1 : Contre, 89,83 pour cent

Proposition n° 2 : Contre, 95,81 pour cent

Proposition n° 3 : Contre, 95,86 pour cent

Proposition n° 4 : Contre, 93,78 pour cent

Proposition n° 5 : Contre, 96,75 pour cent

Proposition n° 6 : Contre, 85,57 pour cent

Proposition n° 7 : Contre, 97,34 pour cent

Proposition n° 8 : Contre, 96,53 pour cent

Par conséquent, les huit propositions des actionnaires sont rejetées.

Le président du conseil fait savoir que le rapport final des scrutateurs sera confirmé et disponible bientôt et il sera accessible sur le site Internet de la Banque.

Le résultat final du scrutin concernant toutes les propositions est joint au

HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE

Le 6 mars 2007

OBJET

présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Clôture de
l'assemblée

-

Achèvement de
l'ordre du jour

-

Invitation à la
réception des
actionnaires

-

Période de
questions

Après avoir déclaré l'ordre du jour épuisé, le président du conseil rappelle qu'une période sera maintenant consacrée aux questions pertinentes ou aux commentaires.

Cinq actionnaires émettent des commentaires et soulèvent des questions ou expriment des remerciements.

En l'absence de tout autre point à l'ordre du jour, le président du conseil remercie les personnes présentes de leur participation et, à 12 h 12, déclare que la séance est levée.

Confirmé.

Secrétaire
D.M. Alexander

Président du conseil
A.R.A. Scace